

Coffey, Peter., *The European Monetary System : Past, Present and Future*. Dordrecht, Kluwer Academic Publishers Group, 1984, 160 p.

Michel Lelart

Volume 18, Number 3, 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702244ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702244ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lelart, M. (1987). Review of [Coffey, Peter., *The European Monetary System : Past, Present and Future*. Dordrecht, Kluwer Academic Publishers Group, 1984, 160 p.] *Études internationales*, 18(3), 701–702. <https://doi.org/10.7202/702244ar>

## 3. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

BROWN, E.D., *The Area Beyond the Limits of National Jurisdiction. Sea-Bed Energy and Mineral Resources and the Law of the Sea. Volume II.* London, Graham and Trotman Ltd., 1986, pagination variée.

BROWN, E.D., *Selected Documents, Tables and Bibliography. Sea-Bed Energy and Mineral Resources and the Law of the Sea. Volume III.* London, Graham and Trotman Ltd., 1986, pagination variée.

*Ces deux livres complètent une étude en trois volumes sur les ressources énergétiques et minérales des fonds marins et le droit de la mer. Le volume I, publié en 1984, traitait des zones à l'intérieur de la juridiction nationale. Le volume II porte, par contre, sur la zone au-delà des limites de la juridiction nationale tandis que le volume III contient des documents, des tableaux et une bibliographie se rapportant à l'ensemble de l'étude.*

*Les règles relatives à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales dans la zone au-delà des limites de la juridiction nationale sont l'objet d'une vive controverse. En conséquence, il y a deux régimes juridiques qui cherchent à s'imposer: d'un côté le régime des Nations Unies qui est fondé sur le principe de l'héritage commun de l'humanité et qui est principalement défendu par les États du Tiers-Monde; de l'autre côté, le régime des États en réciprocité qui est fondé sur le principe de la liberté de la haute mer et qui est surtout soutenu par les pays industriels avancés. Le volume II analyse ces deux régimes et spécialement celui des Nations Unies, même s'il n'a pas encore été entièrement défini par la Commission préparatoire issue de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS III) et même si la Convention mise au point par cette Conférence n'a pas encore été signée ou ratifiée par les États les plus importants qui lui substituent un régime de législations nationales coordonnées sur une base de réciprocité.*

*Relativement à un droit complexe et en plein développement, ces livres sont des guides utiles et des instruments de référence précieux tant par leur contenu que par leurs tableaux, leurs index et leurs tables des matières.*

Guy GOSSELIN

Département de science politique  
Université Laval, Québec

COFFEY, Peter, *The European Monetary System: Past, Present and Future.* Dordrecht, Kluwer Academic Publishers Group, 1984, 160p.

*Déjà connu pour ses ouvrages sur le Marché Commun, la Communauté Européenne et l'Unification monétaire européenne, P. Coffey nous offre dans son dernier ouvrage une analyse intéressante du Système Monétaire Européen. Il ne s'agit pas d'une présentation détaillée de cette expérience, ni de ses résultats, mais d'une analyse originale de ses points forts et de ses chances d'évolution.*

*L'auteur nous rappelle d'abord les objectifs et les dispositions des plans Shiller — trop souvent oubliés — Barre et Werner. Il examine ensuite les aménagements envisagés par les instances communautaires et les transformations possibles au plan institutionnel, en faisant une large place à la position respective de chaque pays membre, notamment de la Grande-Bretagne qui n'adhère pas totalement au Système et de l'Espagne et du Portugal qui sont devenus récemment membres de la Communauté.*

*Les modalités et les conséquences d'une intégration des marchés financiers et du système bancaire font l'objet d'une étude plus complète qui tient compte, là aussi, de la situation particulière de chaque pays membre. L'auteur est résolument optimiste quand il examine le rôle que pourrait avoir un Fonds Monétaire Européen ou la possibilité d'étendre l'usage de l'Ecu à des pays non membres, notamment à certains pays en voie de développement.*

*Il est certain que les obstacles ne manquent pas, qu'il s'agisse de l'insuffisante détermination des pays européens ou de l'instabilité de l'environnement international. Mais le succès grandissant de l'Écu privé devrait inciter les autorités à prendre les initiatives nécessaires afin de répondre aux besoins ou aux préférences du public.*

Michel LELART

C.N.R.S. Paris

Les contextes de recherche en éducation dans les pays en développement. *Rédacteurs: Sheldon SHAEFFER et John A. NKINYANGI, Ottawa, Ontario, Centre de recherches pour le développement international, 1984, 290 p.*

*L'objectif de cette publication est d'analyser les contextes de recherche en éducation, qui diffèrent grandement d'un pays à l'autre, dans le but d'accroître éventuellement le potentiel de recherche. Les neuf études de cas qu'elle contient sont réalisées en fonction d'un cadre conceptuel que décrit l'introduction. Divers auteurs examinent ainsi les contextes de recherche en Colombie, au Mexique, dans les Antilles, en Thaïlande, en Jordanie, au Kenya, en Ouganda, au Mali et au Sénégal.*

*Les études de cas illustrent d'abord la diversité et la spécificité des contextes de recherche en éducation dans les pays en voie de développement. Elles montrent aussi clairement un certain nombre de traits communs. Premièrement, la recherche n'est jamais une activité neutre. C'est un phénomène en grande partie culturel qui est lié à des facteurs comme l'idéologie, la vision du monde, les systèmes de communication et les modèles de prise de décision. Deuxièmement, les donateurs et la communauté scientifique en général jouent un rôle important qui a une incidence sur les compétences des chercheurs et la stabilité des institutions de recherche de même que sur les sujets, les méthodes et le climat de la recherche. Troisièmement, l'accroissement du potentiel de recherche en éducation d'une société peut être l'objet, jusqu'à un certain point,*

*des stratégies d'agents externes autant qu'internes. Enfin, les donateurs doivent faire preuve de plus d'imagination et de souplesse dans leurs stratégies, car il n'existe aucune solution rapide, simple et universelle à un problème aussi complexe.*

*Un résumé accompagne chacune des études de cas et une bibliographie clôt ce volume qui s'adresse surtout à des spécialistes.*

Guy GOSSELIN

*LAMMERS, J.G., Pollution of International Watercourses. A search for substantive rules and principles of law. LaHaye, Martinus Nijhoff Publishers, 1984, XXVI-724 p.*

*Abordant un domaine nouveau mais en forte expansion du droit international public, l'auteur établit les règles de droit positif relatives aux droits et obligations réciproques des États riverains à l'égard de la pollution des cours d'eau internationaux. La première partie du livre est réservée à des questions préliminaires telles que la définition des principaux termes et l'examen de certains développements légaux internationaux dits parallèles comprenant les procédures non-intergouvernementales devant des tribunaux nationaux, le droit de l'environnement de la Communauté européenne et certaines convictions touchant la pollution maritime par les cours d'eau.*

*La seconde partie traite de l'objet principal de l'étude. L'auteur y recherche les règles de droit pertinentes d'abord dans les clauses des traités puis dans le droit coutumier et les principes généraux du droit international et aussi du droit national. Il procède ensuite à l'examen de la jurisprudence et des écrits académiques de façon à confirmer l'existence des règles et principes de droit international déjà identifiés et non comme sources de ces règles et principes. Enfin, la troisième partie, à la différence de la deuxième, porte sur des règles de droit international dites secondaires à propos de certains aspects de la responsabilité des États.*